

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.09.01_03**

Le 9 janvier deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 30/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 17

Excusés : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230109-2023-09-01-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2023

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 3 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- DEMANDE DE SUBVENTION OPÉRATION « RENOVATION ENERGETIQUE : REMPLACEMENT DES FENETRES ET VOLETS MAIRIE - ECOLES » AU TITRE DE LA DETR ET / OU DSIL.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie – école). Il s'agit dans une première phase de changer les fenêtres et les volets roulants avant d'envisager un changement du mode de chauffage et une isolation des bâtiments.

Le montant estimatif des travaux est d'environ : 290 494.00 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant et de solliciter les subventions les plus élevées possibles au titre de la DETR ou du DSIL

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Rénovation énergétique des bâtiments communaux	290 494.00 €	Subvention Etat – DETR ou DSIL	38 % sur la base de 290 494.00 € HT	110 388.00 €
TOTAL HT	290 494.00 €	TOTAL subventions attendues		110 388.00 €
TVA 20 %	58 099.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		238 205.00€
TOTAL TTC	348 593.00 €	TOTAL TTC		348 593.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Abstentions	0
Contre	0
Pour	17

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux (changements fenêtres volets mairie – école) ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 290 494.00 € HT – 348 593.00 € TTC ;
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat au titre de la DETR, ou du DSIL.
- **DEMANDE** à l'Etat les subventions les plus élevées possibles ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ;
- **SOLLICITE** une dérogation pour effectuer les travaux avant l'obtention de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A GRIGNON, le 9 janvier 2023

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :

